

Instructions de rentrée

20 août 2019

Indsé 2e & 3e degrés

(061/240.630.)

Egalement sur www.indse.be

Travaux de vacances

L'élève à qui des travaux de vacances ont été imposés fin de 3e, 4e ou 5e, devait impérativement les remettre à l'accueil au plus tard le 19 août ou à son professeur à la date convenue. En outre, les élèves doivent se présenter à l'école le 2 septembre pour une vérification orale. L'horaire a été envoyé par mail et figure sur le site Web de l'école. **Les élèves qui n'auront pas rempli leurs obligations en matière de travaux de vacances s'exposent au refus de réinscription.**

Education & pédagogie

Le fascicule *Education & Pédagogie* qui détaille les principes qui régissent la vie de notre école sera remis à tous les élèves le jour de la rentrée. **La dernière page à découper constitue le contrat d'éducation. Les parents et l'élève doivent la signer. Elle indique également les permissions que peuvent donner les parents. L'élève la remet à son titulaire le lendemain de la rentrée.**

Permissions

En journée, les élèves ne peuvent jamais quitter l'école lorsqu'il y a des cases vides dans leur horaire.

- Les élèves du 3e degré peuvent sortir uniquement pendant la pause de midi. Les élèves du 2e degré peuvent sortir uniquement pour manger à domicile, avec garantie des parents.
- En début de journée ou en fin de journée, s'il y a des cases vides à l'horaire, les élèves de

4e, 5e, 6e, 7e peuvent rester ou rentrer à domicile si les parents l'autorisent. **Les élèves de 3e ne bénéficient jamais de cette permission : ils se rendent toujours en étude.**

Horaire journalier

Matin		Après-midi	
1	8h20-9h10	5	12h40-13h30
2	9h10-10h00	6	13h30-14h20
Récré	10h00-10h15	Récré	14h20-14h25
3	10h15-11h05	7	14h25-15h15
4	11h05-11h55	8	15h15-16h05

Rentrée

Lundi 2 septembre

- ♦ Les élèves qui ont des travaux de vacances se présentent à l'école selon l'horaire publié.
- ♦ Les élèves de 3e rentrent à 12h40 pour un premier contact avec le titulaire.
- ♦ Tous les élèves des autres classes qui n'étaient pas inscrits à l'Indsé l'année dernière rentrent à 12h40. Ils sont accueillis par les éducateurs pour une présentation de l'école qui dure environ deux heures.

Mardi 3 septembre

Rentrée générale à 8h20 en 4e et 5e
Rentrée générale à 9h00 en 6e

Si vous vous posez des questions sur la rentrée ou sur l'année à venir, nous sommes d'ores et déjà à votre disposition pour vous informer. Nous vous rappelons que la direction pédagogique du 3e degré relève de M. Pierre Stéveler (pierre.steveler@indse.be) et celle du 2e degré de M. Dominique Lambert (dominique.lambert@indse.be).

Calendrier du premier trimestre

- Vendredi 27 septembre : Fête de la Communauté française (congé) ;
- Vendredi 25 octobre : bulletin n°1 ;
- Du lundi 28 octobre au vendredi 01 novembre : Congé de Toussaint ;
- Vendredi 08 novembre : Visite des parents après 16h ;
- Du 09 (du 11 pour les 3e) décembre au 17 décembre : session de Noël ;
- Mercredi 18 et jeudi 19 décembre : Conseils de classe (élèves en congé)
- Vendredi 20 décembre : bulletin n°2
- Du lundi 23 décembre au vendredi 03 janvier 2020 : Vacances de Noël.

Les nouveaux

Tous les élèves qui n'étaient pas inscrits à l'INDSÉ l'an dernier (1^{er} deg. ou 2e & 3e deg.) doivent se présenter au secrétariat des élèves le 2 septembre pour l'enregistrement de la carte d'identité, s'ils ne l'ont pas fournie lors de l'inscription.

La cantine

Le service des repas sera assuré dès le mois de septembre par la société TCO Service. Nous souhaitons mettre l'accent sur une alimentation saine et durable (repas complets, salad bar, sandwiches). D'autres informations vous seront communiquées prochainement. Pour l'instant, l'achat de repas se fera quotidiennement avec argent liquide.

Elèves majeurs

Conformément à la loi, les élèves majeurs doivent se réinscrire chaque année. Ils reçoivent en septembre un contrat particulier.

Collaborons dans l'éducation de nos enfants !

Absences

Nous contrôlons deux fois par jour la présence de tous les élèves.

Faites-nous gagner du temps : **téléphonez – nous (061/24.06.36)** dès le matin pour signaler les absences pour maladie ou envoyez un message sur **educateurs@indse.be**

Veillez à remettre le justificatif dès le jour de rentrée de votre enfant.



Permissions en 4e, 5e, 6e, 7e

La permission accordée par les parents de rester ou rentrer à la maison si la 1ère ou la dernière case de l'horaire est vide ne concerne que les heures libres inscrites à l'horaire ou annoncées la veille (par ex. pour le recyclage d'un professeur). **Les élèves qui apprennent l'absence inopinée d'un professeur en arrivant à l'école ne peuvent quitter l'école.**

Rappelons que les élèves de 3e restent en toute circonstance à l'étude lorsqu'il y a des cases vides à l'horaire.



L'indsé est une école où il y a des règles à respecter parce qu'il n'y a pas de société sans règles



Tenue

L'école est un lieu de travail. Il faut donc y adopter la tenue conforme à un lieu de travail. Quand il fait chaud particulièrement, rappelez à votre enfant que nous ne disposons pas de plage ! Le savoir ne pénètre pas mieux quand on est **criblé de piercings**. **Laissez la quinquallerie à la maison.**

Tabac

Le tabac est interdit à tout le monde, élèves et professeurs, partout à l'école. Veillez donc à ce que vos enfants n'apportent pas de cigarettes à l'école.

Portable, I pod, ...

Les élèves ont uniquement le droit d'utiliser le GSM à l'école à des moments et dans des lieux précis. En cas d'infraction, le portable est tenu à la disposition des parents chez les éducateurs. Il en va de même des autres gadgets électroniques

Au coude à coude avec la famille .

Vous n'êtes pas satisfaits de ce qui se passe à l'école ? Vous vous inquiétez ? Vous constatez des anomalies ?

N'en parlez pas à votre épicière. Il ne peut vous renseigner.

Téléphonez plutôt à M. Pierre Stéveler (pour les élèves du 3e degré) ou à M. Dominique Lambert (pour les élèves du 2e degré) au 061/24.06.30.

Vous pouvez également nous envoyer un mail (pierre.steveler@indse.be ou dominique.lambert@indse.be)

Votre collaboration nous est précieuse ! Merci.

L'indsé est votre école !